



Atroupement de fumeurs

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 10 janvier 2007

Je travaille dans une université entièrement non fumeur depuis le 1er janvier 2006. Les fumeurs se regroupent devant les portes (donc à l'extérieur) des bâtiments, à l'abri de la pluie sous une petite avancée. Pour pénétrer dans le bâtiment, il faut se faufiler entre les fumeurs et traverser le nuage de fumée qui se forme autour d'eux. Est-il possible d'interdire aux fumeurs de se regrouper à cet endroit ? Merci pour votre réponse.

Réponse :

- Le fait que l'université respecte pleinement la loi est un constat très encourageant. Les nuisances occasionnées à l'entrée de l'université ne sont pas de nature à constituer une infraction.
- Comme l'évolution des habitudes et des comportements ne peut pas se faire au claqué du doigt, essayez plutôt de suggérer des astuces qui permettront, petit à petit, de satisfaire tout le monde, en créant, par exemple, un centre d'intérêt là où vous pensez que le regroupement serait le moins néfaste ou en occupant par des objets lourds les espaces où la présence de la fumée est gênante.